Jean-Sébastien Bach: Messe en siFrance Musique, dimanche 5 février 2012 à 14h

Jean-Sébastien Bach
La Messe en si

France Musique
Jardin des critiques
Dimanche 5 février 2012 à 14h

La Messe en si est une partition monumentale qui couvre 25 années de
l'activité musicale du compositeur, de 1724 à 1749: c'est l'oeuvre d'une
vie, l'aboutissement d'une écriture et d'une expérience musicale portée
tout au long de la carrière (qui aura compté tant de peines et de
frustrations, de vexations et « affronts », perpétrés au mépris le plus
total de sa vraie qualité comme de son génie), une odyssée
compositionnelle inscrite comme un journal. Bach y dépose toute sa
science et sa sensibilité, mais ne l'entendit jamais de son vivant.
Director Musices de Leipzig, le compositeur doit fournir

nombre
de musiques pour les églises de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas,
assurer la formation des élèves à Saint-Thomas, mais aussi l'ordinaire
musical de la ville entière, pour tous les événements de la vie sociale.
On comprend aisément que le compositeur fut capable d'une organisation
méthodique qui comprend le recyclage de sa musique (« parodies »),
diversement utilisée selon les circonstances. Le compositeur municipal
est en outre depuis 1729, chef d'orchestre, dirigeant le Collegium
musicum, fondé par Telemann.
Fort heureusement si l'on peut dire, alors qu'en cette année 1733,
Rameau fait son entrée à l'opéra avec son chef d'oeuvre scandaleusement
génial, *Hippolyte et Aricie*, le patron du musicien germanique,
Frédéric Auguste Ier, prince électeur de Saxe, meurt le 1er février. Le
deuil institué pendant 5 mois interdit toute musique. Bach peut ralentir
le rythme.

Un poste à Dresde…

Le changement de prince régnant laisse espérer un meilleur traitement et
surtout des salaires intégralement et plus rapidemment payés, comme
Monteverdi à Mantoue au siècle passé, Bach a du mal à se faire livrer
les sommes qui lui reviennent pour ses nombreux services. Aussi
décide-t-il de commencer une oeuvre grandiose, dédiée à son nouveau
protecteur, Frédéric-Auguste II. De Leipzig où il se sent à l'étroit,

artiste non reconnu, comme relégué, Bach adresse sa partition nouvelle à Dresde, siège de la Cour de Saxe, tout en formulant son désir d'être membre de la Chapelle de la Cour (d'autant que son fils Wilhelm Friedmann a obtenu à Dresde un poste d'organiste). La messe catholique ainsi composée célèbre la ferveur du Souverain dresdois qui est aussi Roi de Pologne sous le nom d'Auguste III. Bach n'est pas pour autant dépaysé par la liturgie catholique car dans le cadre luthérien peuvent être aussi écoutés Magnificat et Sanctus à Noël, Pâques et à la Pentecôte. Le Kyrie (perfection de son style fugué) et le Credo ainsi livrés en 1733 (formant une messe latine conforme, mais brêve selon l'usage luthérien, c'est à dire sans Gloria, Sanctus et Agnus Dei), forment la première moitié de notre actuelle Messe en si. Bach y recycle des choeurs déjà écrits provenant des cantates BWV 29 et BWV 46.

Synthèse artistique

Mais le compositeur ne laisse pas son grand projet en chemin. Porté par une vision plus grandiose encore, il ajoute aux partitions déjà constituées, le Sanctus qui puise dans une partition liée à la Nativité, datant de 1724.
Ensuite, celui qui au soir de sa vie, est engagé dans son testament musical sur le mode strictement instrumental, L'art de la fugue, dans les années 1748/1749, soit quelques mois avant sa mort, écrit la seconde

moitié de la Messe en si.
Sorte de catalogue de toutes les écritures dont était capable le musicien, l'ensemble concentre la maîtrise d'un Bach universel.
Peut-être destinait-il son oeuvre à Auguste III, souhaitant plus que jamais quitter Leipzig pour Dresde… Ou encore s'agit-il d'une commande privée dont la monumentalité et l'ampleur de l'architecture est liée au goût et à la volonté du Comte Johann Adam von Questerberg (mort en 1752), riche mélomane, membre de la Cour impériale Viennoise qui aurait pu financer le grand oeuvre choral du musicien toujours en quête de projets audacieux.

France Musique
Jardin des critiques
Dimanche 5 février 2012 à 14h